



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OCCITANIE

S'engager pour chacun, agir pour tous

DECLARATION CFDT

Réorganisation en IH-D à Toulouse (CSE avril 2026)

DECLARATION DE L'ENSEMBLE DES ELUS ET REPRESENTANT CFDT

Le CSE de l'EFS Occitanie est consulté ce jour sur un projet d'évolution de l'encadrement au sein du laboratoire d'IH-Del de Toulouse. Encore une fois, et comme pour le Plan Plasma, la Direction présente un « projet régional » alors même qu'il existe des documents nationaux prévoyant un projet et un groupe de travail « *Organisation IH-Del à 5 ans* ». Le projet présenté pour Toulouse reprend textuellement dans son point 3 les termes et préconisations de ce GT concernant le nombre d'encadrants nécessaire prouvant bien la filiation évidente avec le projet national.

Le "*Contrat d'Objectifs et de Performance 2025-2026*", signé le 17 juillet 2025 entre l'EFS, par son président Frédéric PACOUD et l'État, indique explicitement dans sa partie "*2.1 – Renforcer la collaboration avec les établissements de santé*" :

« *Modéliser un nouveau schéma managérial, organisationnel et territorial des sites IH-DEL pour assurer leur continuité d'activité et leur performance.*

Dans un contexte de tension démographique affectant le métier de biologiste médical, l'EFS doit repenser l'organisation de ses sites d'IH-DEL afin de maintenir le maillage territorial et la sécurité transfusionnelle pour tous les patients. »

Pour la CFDT, il ne fait donc aucun doute qu'il s'agit d'un "*projet national*", qui concerne toutes les régions EFS.

À ce titre, il doit être présenté au CSE Central, faute de quoi il existe un risque d'entrave au fonctionnement de l'instance nationale. A ce jour, il n'a toujours pas été présenté.

L'Établissement Régional Occitanie fait une nouvelle fois "*cavalier seul*", en anticipant ou en interprétant localement un projet national qui n'a pas encore été débattu au niveau central.

La CFDT s'interroge : "*comment concilier ces créations locales avec le principe d'Établissement Unique voulu par la Présidence de l'EFS ?*"

La région OCPM introduit des "*fonctions nouvelles*" ou des "*variantes régionales*" (Cadre Médico-Technique, Expert Technique, responsabilités spécifiques...) alors même que les organisations syndicales sont dans la dernière ligne droite des négociations nationales sur les "*classifications et les rémunérations associées*". Ce projet modifie profondément la répartition du travail et les responsabilités.

Cette réorganisation hiérarchique au sein du laboratoire de Toulouse risque de créer des tensions si les rôles et les liens hiérarchiques ne sont pas clarifiés mais également des risques de conflit de périmètre voire de décisions contradictoires. L'organigramme fourni n'aide en rien

à clarifier ces rôles.

Les élus CFDT souhaitent alerter sur le rôle et la charge de travail qui attendent les futures CMT car elles cumuleront : management RH, qualité et médico-technique auxquels se rajouteront les audits, les projets et les relations externes. Le périmètre est très large pour deux personnes couvrant deux sites. Une partie de leurs tâches seront transférées aux experts techniques mais il n'y a aucune évaluation de leur future charge de travail et de ce qu'elles pourront déléguer. Ces deux personnes disposeront-elles du temps nécessaire pour tout accomplir ? Le statut de cadre autonome ne signifie pas ne pas compter ses heures, il implique la garantie d'une évaluation annuelle de la charge de travail et du respect des amplitudes du temps de travail et de repos.

Quels indicateurs seront suivis pour prévenir la surcharge et les risques psychosociaux ?

La fiche de poste fournie de CMT Responsable Organisationnel introduit encore un nouveau métier qui n'existe pas dans la classification actuelle. Les élus CFDT s'inquiètent à sa lecture, 1- de la somme des tâches qui y sont inscrites et 2- de l'absence totale affichée et assumée de collaboration avec les biologistes médicaux du site à l'exception du Responsable de service. Il s'agit visiblement de la création d'un nouveau silo fonctionnel au sein du laboratoire.

De là à faire le lien avec le processus de démedicalisation organisé au sein du processus prélèvement ces dernières années, il n'y a qu'un pas que les élus CFDT franchissent sans hésitation. Le transfert des tâches proposé dans ce projet est inquiétant car il réduit les biologistes au rôle de valideurs et conseil transfusionnel tout en les éloignant de l'équipe de techniciens du laboratoire mais aussi des établissements de soins et des prescripteurs puisqu'ils pourront être remplacés par les CMT pour les EAE, les Csth et les visites de dépôt.

Les élus CFDT s'interrogent également sur la restriction d'accès des biologistes au télétravail : d'abord, il ne concernerait que les biologistes à temps plein au laboratoire et ensuite, le 2^e jour, pourtant contractuel, serait soumis à justification « en fonction des missions locales et/ou régionales ». On est loin de l'autonomie d'organisation qu'on connaît habituellement chez les biologistes et du respect des dispositions prévues par l'accord télétravail !

Le projet national d'évolution de la biologie à 5 ans, lorsqu'il avait été présenté initialement, avait vocation à pallier l'absence de biologistes sur des petits sites pour lesquels il devenait impossible de recruter en local. On peut s'interroger sur le fait que la première déclinaison locale de ce projet national concerne le plus gros laboratoire de la région (si on couple Purpan et Ranguel) qui fait face « seulement » à une absence pour congé maternité (donc une absence temporaire). Si réellement cette seule absence « a un impact très important sur la continuité d'activité des sites » au point de devoir complètement changer l'organisation de l'encadrement du laboratoire, c'est peut-être que l'effectif de biologistes est trop faible et mériterait d'être renforcé de manière pérenne.

Autre sujet : les modalités de conduite de ce projet interrogent fortement !

Les échanges qui ont eu lieu lors du CSE de Mars laissent entendre que ce projet a été décidé et travaillé initialement seul par le Biologiste responsable du service, puis validé dans le principe par la Direction et uniquement après, il a été présenté aux premiers intéressés. Comme ni les biologistes médicaux, ni le Cadre Multisites, ni les chefs d'équipe ne sont à l'initiative de ce projet, on peut s'interroger sur le fait que leurs besoins aient vraiment été pris en compte.

La CFDT relève également la phrase suivante du document :

"Le maintien pour les biologistes de la possibilité d'activer des leviers de motivation et des outils de communication pour les différents corps de métiers composant l'équipe technique et d'encadrement (bilans d'activités, propositions d'augmentations etc...) est également fondamental."

Cette formulation interroge : quels leviers, pour qui, et dans quel cadre ?

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT demandent :

- Le report de ce point,
- L'association réelle de l'équipe d'encadrement au complet au projet,
- Une analyse partagée de la situation actuelle,
- Une cartographie des tâches actuelles et futures,
- Une clarification des relations de travail au sein de l'encadrement et des lignes fonctionnelles futures au sein du laboratoire,
- Une analyse d'impact par métier,
- Et la possibilité pour l'équipe de formuler des recommandations issues du terrain.

C'est la seule manière de garantir une organisation viable, sécurisée et acceptée.

Si le CSE d'Occitanie est consulté en l'état, les élus CFDT voteront contre lors la réunion de ce jour.

Ils interpellent également le Président de l'EFS lors du CSE central du 28 mai devant cette évidente déclinaison locale d'un projet national.